

Sujet : [INTERNET] Consultation du public ISDI Fontenay-en-Parisis

De : COCHET Jean-François <jfcochet@wanadoo.fr>

Date : 05/01/2021 15:09

Pour : pref-icpe@val-doise.gouv.fr, mairiefontenay@roissy-online.com

Objet : Participation à la consultation du public relative à l'implantation d'une ISDI à Fontenay-en-Parisis

(arrêté préfectoral N° IC-20-082 du 29 octobre 2020)

Madame, Monsieur,

Veillez prendre en considération mon avis défavorable à l'implantation d'Une ISDI, sur le territoire de la commune de Fontenay-en-Parisis, à proximité immédiate d'habitations, du centre de loisirs et du stade; les risques pour l'environnement et la population étant trop importants.

Elu minoritaire lors du dernier mandat (2014-2020), après la présentation par diaporama du projet final, plutôt séduisant, dans le cadre des JO 2024, avec quelques incidences positives pour le stade (tribune végétale entre le stade et le nouveau centre équestre), j'avais voté, par manque d'information, POUR la modification n°3 du PLU (vote à l'unanimité des 13 élus présents ou représentés sur 19). Dans les semaines qui ont suivi, de nombreuses réactions se sont fait entendre, et le rapport du commissaire enquêteur a été conclu par un avis défavorable à l'exploitation d'une ISDI à Fontenay-en-Parisis.

Le projet a été légèrement modifié et il y a de nouveau une consultation du public sur ce sujet; mon avis défavorable est motivé par les points suivants:

- L'exploitation durant 6 années, je ne vois pas comment ce projet pourra s'inclure dans l'accueil des JO de 2024... Ce projet verra-t-il simplement le jour à l'issue de l'exploitation de cette éventuelle ISDI?

- Les aspects positifs relatifs au stade (tribune végétale) ne sont plus vraiment visibles.

- Les risques relatifs à la pollution de l'eau me semblent bien réels... N'avons-nous pas tiré des leçons de la pollution de l'eau sur la commune voisine de Louvres depuis les années 90?

- Les risques d'autres types de pollutions sont réels:

- odeurs et poussières, cette zone située au sud de la commune, le vent se fera régulièrement un malin plaisir de nous les faire partager comme les odeurs de pneus brûlés la nuit que nous subissons actuellement... (campement illégal sur un terrain du Conseil Départemental au sud-est de la commune depuis le printemps 2020)

- augmentation de la circulation de poids lourds et mise en danger des piétons et des cyclistes (il est à noter qu'aucun aménagement est prévu pour ces derniers, notamment pour relier Fontenay et Goussainville)

- j'ai du mal à comprendre comment le contrôle des déchets inertes sera effectué de façon efficace et transparente.

- je m'étonne que les avis positifs émanent très majoritairement de personnes n'habitant pas la commune donc qui ne subiront pas les nuisances durant 6 années (en s'appuyant sur des critères économiques).

- l'insistance de vouloir absolument faire passer ce projet provoque dans le village une ambiance délétère depuis plusieurs mois maintenant.

En vous remerciant par avance de votre attention, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées et en mon attachement à mon cadre de vie.

Bien cordialement

Jean-François COCHET, habitant de Fontenay-en-Parisis depuis 1993